

INTERVENTION DE RAYNALD TANTER
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU FINISTERE
DELEGUE A LA POLITIQUE DU LOGEMENT

Séance plénière du Conseil général du Finistère de janvier 2014
BP – Objectif stratégique II-3
« Se loger »
(seul le prononcé fait foi)

Monsieur Le Président, mes cher(e)s collègues,

La présentation du rapport Se Loger prend place dans cette séance après l'approbation du premier Plan départemental de l'habitat du Finistère. Ce PDH offre un nouveau cadre de référence pour, d'une part, mener nos politiques avec le Département dans un rôle d'animation, de mise en cohérence et, d'autre part adapter nos politiques aux enjeux départementaux et des territoires.

Le bordereau reprend les orientations que je vous avais présentées à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

Ainsi sur le premier point de la conduite de nos politiques et de leurs cohérences, le rapport propose de poursuivre les actions engagées en faveur de l'observatoire de l'habitat – qui a tenu sa rencontre annuelle le 14 janvier sur le thème du logement social- et celles en faveur de l'accompagnement des nouveaux programmes locaux de l'habitat.

Sur le second point de l'adaptation de nos politiques, le rapport propose d'engager en 2014 plusieurs chantiers pour prendre en compte les orientations inscrites au Plan départemental de l'habitat.

Quatre d'entre eux peuvent être mis en valeur.

Le premier chantier concerne le logement social.

Il est proposé d'engager les concertations nécessaires pour faire évoluer nos interventions et tendre progressivement vers 50 % de nouveaux logements sociaux à bas loyers. Il est essentiel de mieux adapter les loyers des nouveaux logements sociaux en tenant compte du niveau de ressources des demandeurs de logement et de compenser progressivement les déséquilibres territoriaux.

Le deuxième chantier vise à soutenir l'attractivité de l'habitat ancien.

Pour répondre aux besoins de logement, il est important de mobiliser au maximum les potentiels existants dans le bâti et le tissu urbain. Le Conseil général a renforcé significativement ses interventions pour la requalification de l'habitat social dans les pôles urbains. Dans une même logique d'aménagement du territoire, mais en direction des petites communes, il vous est proposé le principe d'un appel à projets en 2014 pour faire émerger et accompagner de nouveaux projets de revitalisation de l'habitat dans les centres- bourgs.

Un troisième chantier concerne l'habitat des personnes âgées et le développement d'une gamme de réponse adaptées.

En complément des réponses d'hébergement, un travail est mené pour imaginer comment renforcer nos politiques dans ce domaine et soutenir de nouvelles formes d'habitat, ainsi que de faciliter l'adaptation du parc public et privé.

Enfin, l'élaboration d'un nouveau Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées sera engagée en 2014.

En application de la prochaine loi ALUR (Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové), ce nouveau Plan devra s'attacher à limiter le recours aux solutions d'hébergement qui sont mises en œuvre par défaut et faciliter l'accès au logement des Finistériens en difficultés. Cet objectif nécessitera une connaissance mutuelle des interventions de l'Etat et du Département.

Pour l'ensemble de ces chantiers qui seront restitués en cours d'année, une attention particulière sera apportée à l'écoute des partenaires et à la concertation. L'engagement de nouveaux contrats de territoires constituera une opportunité pour situer pleinement la question du logement. Et préparer l'habitat de demain, comme nous y invite le PDH.